

PREMIER MINISTERE



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

EXPOSE DES MOTIFS

PROJET DE LOI RECTIFICATIVE,

EXERCICE 2022

(Adopté par le Gouvernement)

Le projet de loi de finances rectificative est élaboré en respect du principe de sincérité budgétaire et de transparence dans la gestion des finances publiques édictés par les dispositions légales et réglementaire notamment celles de la loi organique relative aux lois de finances adoptée le 27 juin 2014.

Le projet de loi de finances rectificative, exercice 2022, se justifie par l'évolution de la conjoncture socio-économique et financière internationale et nationale intervenue au cours de l'exécution de la loi de finances initiale promulguée le 31 décembre 2021. Elle s'explique également par l'évolution de la situation sécuritaire dans la sous-région à laquelle notre pays doit faire face et qui requiert une réponse urgente et des moyens adaptés à la mesure de la menace.

Ainsi, au plan macroéconomique, les perspectives internationales et sous régionales sont moins favorables que prévues suite aux effets négatifs du conflit entre la Russie et l'Ukraine qui exacerbent les tensions inflationnistes post covid-19.

En effet, selon les prévisions des institutions internationales notamment le FMI, l'activité économique mondiale devrait être moins vigoureuse en 2022 après la reprise économique enregistrée en 2021, en liaison avec la persistance des incertitudes sur la fin de la pandémie de covid-19 et les craintes grandissantes sur la poussée inflationniste suite au conflit entre l'Ukraine et la Russie.

La croissance mondiale s'établirait ainsi à 3,2% en 2022 après 6,1% en 2021, portée par l'activité dans les pays émergents et en développement ainsi que dans les pays avancés. L'élan de la reprise est menacé par la persistance des tensions inflationnistes notamment sur les prix des produits de première nécessité et les hydrocarbures dans le monde entier et qui n'épargnent malheureusement pas notre pays, en raison de la perturbation des chaînes d'approvisionnement liées à la guerre en Ukraine. En effet, le taux d'inflation mondiale attendu en 2022 serait de 8,3% contre 4,7% en 2021 tiré par la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques.

Au-delà des tensions inflationnistes, ces perturbations risquent d'entraîner une crise alimentaire majeure en Afrique, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Au plan national, la conjoncture économique au premier semestre 2022, comparée à celle de la même période de 2021, est essentiellement marquée par une progression des activités à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE), une progression de la production de phosphates, de la consommation des produits pétroliers, de la consommation d'énergie électrique moyenne tension.

La consommation d'énergie électrique moyenne tension et celle de l'énergie basse tension facturées au cours des six premiers mois de 2022 sont respectivement en hausse de 6,6% et 3,9% en volume par rapport au premier semestre 2021. S'agissant des produits pétroliers, la consommation de gas-oil est en hausse de 8,8% en volume. Au Port Autonome de Lomé (PAL), le trafic total, au terme des six premiers mois de 2022, a régressé de 6% par contre les marchandises débarquées et embarquées sont en progression respectivement de 10,8% et 19,3%. A l'AIGE, le fret aérien total et le nombre de passagers ont progressé respectivement de 1,8% et de 40,8%. La production de phosphates est en hausse de 5%.

S'agissant de l'évolution des prix à la consommation, le taux d'inflation à fin juin 2022 s'est établi à 6,8% en glissement annuel et celui calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, a progressé de 7%. Cette hausse générale des prix à la consommation est tirée essentiellement par les prix des fonctions « produits alimentaires » (+10,2%), « transports » (+9,7%) et « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+7,8%). Des mesures vigoureuses mises en œuvre par le Gouvernement ont permis de contenir la progression de l'inflation et préserver le pouvoir d'achat des populations notamment les couches les plus vulnérables.

La révision des prévisions budgétaires est rendu nécessaire par la conjoncture économique peu favorable ci-dessus présentée associée à la nécessité de prendre en compte des dépenses nouvelles pour

satisfaire notamment aux impératifs sécuritaires et aux dépenses sociales qui ont été augmentées pour protéger le pouvoir d'achat des ménages et notamment les couches les plus vulnérables, ainsi que le réajustement de certaines dépenses à l'issue du suivi régulier de leur niveau d'exécution en Conseil des Ministres et de l'évaluation à fin août 2022.

Au titre des recettes, les évolutions par rapport au budget initial portent sur une diminution des dons projets de 9,2% (16,5 milliards de francs CFA) atténuée par une augmentation des appuis budgétaires de 52,9% (10,4 milliards de francs CFA) et des recettes non fiscales de 9,3% (5,4 milliards de francs CFA), les recettes fiscales étant restées inchangées.

Globalement, les recettes budgétaires enregistrent une diminution de 0,7 milliard de francs CFA, soit 0,1%, pour s'établir à 1.070,2 milliards de francs CFA contre 1.070,9 milliards de francs CFA dans le budget initial.

Au titre des dépenses, la loi de finances rectificative 2022 se justifie par la révision à la hausse des dépenses ordinaires de 11,7% et des dépenses en capital de 14,1% par rapport à une prévision initiale de, respectivement, 794,5 milliards de francs CFA et 535,5 milliards de francs CFA.

L'augmentation des dépenses ordinaires de 11,7% s'expliquent essentiellement par l'accroissement des dépenses sociales et des dépenses sécuritaires ainsi que des subventions pour le pétrole et le gaz dont les prix ne cessent d'augmenter sur les marchés internationaux couplés avec la hausse du cours du dollar.

Ainsi, les mesures prises par Son Excellence, Monsieur le Président de la République, pour soutenir toutes les couches socioprofessionnelles de la population et notamment les couches les plus vulnérables afin de préserver leur pouvoir d'achat dans le contexte inflationniste actuel qui n'épargne aucun pays, sont reflétées dans la présente loi de finances rectificative. Ces mesures, en lien avec l'axe 1 de la feuille de route qui vise à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et consolider la paix, évaluées à 67,3 milliards de francs CFA, se répartissent comme suit :

- une augmentation de 10% de la valeur indiciaire des salaires pour les fonctionnaires civils et militaires, soit un montant de 6,1 milliards francs CFA pour les quatre (04) derniers mois de l'année ;
- une augmentation de 10% de la valeur indiciaire des pensions de retraite et une revalorisation additionnelle de 5% de la pension de retraite pour tous les retraités du secteur public (civils et militaires) pour un montant de 2 milliards de francs CFA ;
- une indemnité mensuelle de transport de 10.000 francs CFA à titre exceptionnel pour chaque fonctionnaire de l'Etat (payable hors bulletin) pour faire face à la hausse des frais de déplacement par ces temps difficiles, soit un coût budgétaire de 2,9 milliards de francs CFA pour les quatre (04) derniers mois de l'année ;
- une gratification du reliquat de l'avance sur salaire consentie en janvier 2022 aux fonctionnaires et retraités sur les huit (8) mois restant à rembourser, soit 7,1 milliards de francs CFA, afin de leur permettre de faire face à la rentrée scolaire et à la cherté de la vie ;
- une gratification spéciale de 3 milliards de francs CFA par transferts monétaires directs au profit des parents d'élèves pour l'achat des fournitures scolaires ;
- une dotation de 2,5 milliards de francs CFA au profit du ministère chargé des enseignements primaire et secondaire pour l'acquisition des manuels d'écriture et de lecture pour les élèves de l'enseignement primaire ;
- une augmentation de la subvention pour les engrais de 6 milliards de francs CFA pour la porter à 7,5 milliards de francs CFA afin de permettre de stabiliser les prix tout au long de la campagne 2021/2022 au profit de nos agriculteurs ;
- une dotation additionnelle de la subvention aux produits pétroliers de 30 milliards de francs CFA pour la porter à 37,8 milliards de francs CFA, afin de poursuivre le soutien de l'Etat à la flambée des prix des produits pétroliers induits par la situation géopolitique au plan international et la hausse du cours du dollar ;

- une dotation additionnelle de la subvention au gaz domestique de 7,7 milliards de francs CFA pour la porter à 9,3 milliards de francs CFA afin de continuer à soutenir les ménages.

Par ailleurs, une dotation spéciale de 2,1 milliards de francs CFA est prévue pour renforcer la trésorerie du Fonds du Développement de l'Habitat pour lui donner les moyens d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés dans le cadre de ses programmes de construction de logements sociaux.

Au titre des dépenses sécuritaires, une dotation spéciale de 102,4 milliards de francs CFA, soit 2% du PIB, est prévue pour doter nos forces armées et de sécurité de moyens adéquats (équipements et matériels) afin de leur permettre de faire face à la menace terroriste et mieux protéger nos frontières et notre pays en général.

Au total, les dépenses budgétaires ont globalement augmenté de 168,4 milliards de francs CFA, soit 12,7%, pour ressortir à 1.498,4 milliards de francs CFA contre 1.330 milliards de francs CFA dans le budget initial.

Il en découle un solde budgétaire déficitaire de 428,2 milliards de francs CFA entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie.

Les ressources de trésorerie enregistrent une hausse de 97,3 milliards de francs CFA, soit 13,8%, passant de 705,2 milliards de francs CFA initialement à 802,4 milliards de francs CFA, imputable essentiellement à l'accroissement des titres publics de 130 milliards de francs CFA. Les emprunts-projets ont chuté de 32,7 milliards de francs CFA, soit 22,4%.

Les charges de trésorerie connaissent, par contre, une baisse de 71,9 milliards de francs CFA, soit 16,1%, pour s'établir à 374,2 milliards de francs CFA contre 446,1 milliards de francs CFA dans le budget initial. La diminution notée au niveau des charges de trésorerie s'explique par la baisse de l'amortissement de la dette intérieure de 75 milliards de francs CFA, soit 19,7%.

Il en résulte un solde excédentaire de trésorerie de 428,2 milliards de francs CFA qui finance le solde budgétaire déficitaire. Dans ce contexte, le solde budgétaire dons compris serait de -8,4 % du PIB.

Le projet de loi rectificative, exercice 2022, dégage un solde budgétaire dons compris de -8,4 % du PIB contre -5,1 % du PIB pour la loi de finances initiale.

Au total, le projet de loi de finances rectificative, exercice 2022, est projeté à 1.874,5 milliards de francs CFA en dépenses et en recettes contre 1.779,2 milliards de francs CFA dans la loi de finances initiale, soit une hausse de 5,4%.

A travers ce projet de loi de finances rectificative, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles visant la stabilité du cadre macro-économique et l'assainissement des finances publiques qui passe notamment par une plus grande efficacité dans la gestion des dépenses publiques.

Tel est, l'objet du présent projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à la délibération de l'Assemblée nationale.

Fait à Lomé, le 11 3 SEPT 2022

Le Premier Ministre




Victoire S. TOMEGA-H-DOGBE

